



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 11 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 11 août 2020 à 19 h, via conférence Web ou téléphonique, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue (dès 19h14), Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger (par téléphone dès 19h03), Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente via conférence Web et assume le secrétariat.

Assiste également à la séance via conférence Web Madame Julie Richard, directrice générale adjointe.

Tous les membres du Conseil municipal participant via conférence Web ou téléphonique ont par conséquent été dûment convoqués à la séance ordinaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-08-207

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 11 août 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2020
5. Activités de fonctionnement au 7 août 2020 – Dépôt
6. Comptes payés et à payer au 7 août 2020 – Adoption
7. Conseil municipal :
 - 7.1 Séance du Conseil municipal – Retour du public
 - 7.2 Enregistrement des séances du Conseil municipal – Achat de micros et d'une console numérique
 - 7.3 Heure de début des séances du Conseil municipal
 - 7.4 Réunions de travail
8. Administration :
 - 8.1 Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables
 - 8.2 Modification du taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due
 - 8.3 Terminal pour paiements directs
 - 8.4 Loi sur le cannabis – Affichage
9. Voirie :
 - 9.1 FIMEAU et TECQ 2019-2023– Appel d'offres public pour confection des plans et devis

- 9.2 TECQ 2019-2023 – Mandat pour modification du plan d'intervention et préparation des documents pour inspection caméra de conduites
- 9.3 Achat de pierre nette
- 9.4 Règlement n° 2018-213 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
- 9.5 Garage municipal – Branchement électrique pour génératrice
- 10. Eau potable
- 11. Eaux usées – Conduite d'égouts traversant la rivière Chaudière
- 12. Service incendie
- 13. Urbanisme :
 - 13.1 Modification du règlement de zonage afin d'inclure l'usage *Industrie légère* aux zones M-1 et M-2 – Assemblée publique de consultation
- 14. MRC – Collectes supplémentaires des déchets en prévision de l'appel d'offres
- 15. Demande d'aide financière – Soccer Saint-Martin
- 16. Dépôt de documents pour information
- 17. Répertoire du courrier reçu au 7 août 2020
- 18. Période de questions de l'assistance.
- 19. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Suite aux mesures ministérielles exceptionnelles dans le cadre du COVID-19, la séance a lieu à huis clos donc aucune personne présente et aucune question reçue.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2020

Résolution 2020-08-208

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
 APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 7 AOÛT 2020 – DÉPÔT

Les activités de fonctionnement au 7 août 2020 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 7 AOÛT 2020 – ADOPTION

Résolution 2020-08-209

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 70 141.17 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR JUILLET 2020

Élus municipaux	3 514.22 \$
Employés municipaux	19 617.96 \$
Pompiers volontaires	342.95 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	6 937.27 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 964.01 \$
CSST	529.78 \$
RVER (Part employé)	548.80 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : JUILLET 2020	34 454.99 \$

CHÈQUES ÉMIS JUILLET 2020

BELL MOBILITÉ INC.	119.38 \$
Hydro-Québec	1 136.46 \$
LA CAPITALE ASSUREUR	773.07 \$
LAC EN FÊTE	150.00 \$
Sogetel Inc	809.22 \$
Visa Desjardins	1 843.53 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : JUILLET 2020	4 831.66 \$

COMPTES À PAYER JUILLET 2020

Alarme Pro-Tech	1 023.28 \$
Alsco	79.33 \$
BERNARD THERRIEN	42.14 \$
BRANDT TRACTOR Ltd	479.00 \$
C.M.P. Mayer Inc	5 915.19 \$
CAIN LAMARRE	301.82 \$
CANAC	524.60 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	495.64 \$
ENVIRONEX	419.10 \$
Fernand Dufresne Inc.	80.11 \$
Hydro-Québec	1 669.44 \$
Installations Paul Gagnon Inc	6 559.32 \$
JEAN-CHRISTOPHE GAGNE	43.00 \$
KASSANDRA NADEAU	43.00 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	178.54 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	218.37 \$
M LA CREATIVITE	850.81 \$
Municipalité de Audet	375.00 \$
MUNICIPALITÉ DE MILAN	898.46 \$
Municipalité du Lac-Drolet	324.72 \$
Municipalité Saint-Gédéon-De-Beauce	1 488.17 \$
Pascal Dulac	96.48 \$
PISCINES SOUCY INC.	342.34 \$
PRODUITS SANY	132.75 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	1 450.54 \$
SEL ICECAT INC.	3 334.28 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	3 347.69 \$
Valoris	141.40 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : JUILLET 2020	30 854.52 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : JUILLET 2020</u>	<u>70 141.17 \$</u>

7. CONSEIL MUNICIPAL :

7.1 Séance du Conseil municipal – Retour du public

Arrivée du conseiller Jean-Luc Boulanger. Il est 19h03.

Résolution 2020-08-210

ATTENDU que, depuis l'arrêté ministériel du 4 juillet dernier, les séances du Conseil municipal peuvent à nouveau être ouvertes au public, mais conditionnel à respecter les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont le maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

ATTENDU qu'afin de respecter la dernière consigne, les séances du Conseil municipal devront avoir lieu dans la grande salle de l'OTJ ;

CONSIDÉRANT que les mesures sanitaires prévues par décret seront mises en place pour la prochaine séance du Conseil afin d'accueillir le public en toute sécurité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE les prochaines séances du Conseil municipal se fassent avec la présence du public et qu'elles se déroulent, jusqu'à nouvel ordre, dans la grande salle de l'OTJ située au 134, rue Dallaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2 Enregistrement des séances du Conseil municipal – Achat de micros et d'une console numérique

Résolution 2020-08-211

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 2 655.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-06-721 *Achat nouveaux ponceaux* au poste budgétaire 03-310-16-725 *Édifice municipal - matériel* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat chez Style Musique des fournitures suivantes au coût de 2 527.67 \$, taxes en sus, et telles que décrites à la soumission #1418 :

- 1 console numérique Behringer avec fournitures
- 8 micros Apex146
- 1 micro Shure avec pied
- Le filage en conséquence

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste 03-310-16-725 *Édifice municipal - matériel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.3 Heure de début des séances du Conseil municipal

Arrivée du conseiller Bernard Rodrigue. Il est 19h14.

Résolution 2020-08-212

CONSIDÉRANT que les séances du Conseil municipal reprendront en présence du public ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE les séances ordinaires et extraordinaires débuteront à 19h30 ;

QU'un avis public soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité afin d'en informer la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.4 Réunion de travail

La directrice générale propose de continuer les réunions de travail par Webex et qu'elles soient faites à 19h. Le Conseil est en accord avec la proposition.

8. ADMINISTRATION :

8.1 Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables

Résolution 2020-08-213

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE madame Julie Létourneau, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, l'entente de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables à intervenir avec la Sûreté du Québec, Poste MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 Modification du taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due

Résolution 2020-08-214

ATTENDU que le Conseil municipal avait accepté de fixer le taux d'intérêt à 0 % jusqu'au 6 août 2020 considérant la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du Covid-19 (rés. 2020-03-102) ;

ATTENDU que le Conseil municipal désire revenir au même taux d'intérêt que celui fixé au départ pour l'année 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le taux d'intérêt pour toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée depuis le 6 août au 31 décembre 2020 est établi à 8 % par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3 Terminal pour paiements directs

Résolution 2020-08-215

ATTENDU qu'il y a lieu de limiter les échanges de mains à main d'argent considérant le Covid-19 et suite à la demande de certains citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 1 210.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-06-721 *Achat nouveaux ponceaux* au poste budgétaire 03-310-16-725 *Édifice municipal - matériel* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un terminal Move/5000 sans fil chez Global Payments au coût de 1 000.00 \$, taxes en sus, en plus des frais suivants :

- Ouverture de dossier, programmation, installation de l'équipement et formation	150.00 \$
- Frais de gestion avec garantie à vie	12.00 \$ / mois
- Frais de transaction – Débit	0.05 \$
- Frais de transaction – PayPass	0.07 \$

QUE madame Julie Richard, directrice générale adjointe, soit nommée gestionnaire du compte chez Global Payments\Desjardins et qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ludger, *l'Entente relative à l'équipement au point de vente* ainsi que le *Sommaire des principales modalités et conditions concernant vos ententes visant des services et/ou de l'équipement de traitement des opérations par carte de paiement* ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste 03-310-16-725 *Édifice municipal - matériel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.4 Loi sur le cannabis – Affichage

Résolution 2020-08-216

ATTENDU qu'une aide financière sera accordée à la Municipalité et devra être affectée aux dépenses en lien avec la légalisation du cannabis incluant l'affichage dans les lieux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 2 200.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 03-310-06-721 *Achat nouveaux ponceaux* au poste budgétaire 03-310-00-340 *Panneaux d'identification "St-Ludger"* ;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 10 autocollants et d'une enseigne incluant les pictogrammes « interdiction de fumée, de vapoter et de fumer du cannabis » chez Enseignes Bouffard Inc. au coût de 2 093.80 \$, taxes en sus, fournitures décrites à la soumission # 0338-21 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste 03-310-00-340 *Panneaux d'identification "St-Ludger"*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. **VOIRIE :**

9.1 **FIMEAU et TECQ 2019-2023 – Appel d’offres public pour préparation des plans et devis**

Résolution 2020-08-217

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l’appel d’offres public pour la confection des plans et devis dans le cadre des programmes FIMEAU et TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

9.2 **TECQ 2019-2023 – Mandat pour modification du plan d’intervention et préparation des documents pour inspection caméra de conduites**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

9.3 **Achat de pierre nette**

Résolution 2020-08-218

CONSIDÉRANT les besoins en matériaux pour l’entretien des routes municipales durant l’hiver 2020-2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE l’achat de 720 TM de pierre nette 3/8-1/2 (± 45 voyages) soit effectué chez Excavatech aux coûts suivants :

<input checked="" type="checkbox"/> Pierre nette non livrée	10.75 \$	taxes en sus et redevance municipale incluse
<input checked="" type="checkbox"/> Pierre nette livrée	14.75 \$	taxes en sus et redevance municipale incluse

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

9.4 **Règlement n° 2018-213 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils**

Le Conseil municipal désire revenir à l’ancien règlement. Considérant que la Municipalité n’a pas reçu l’autorisation du Ministère des Transports pour permettre l’entrée en vigueur du règlement n° 2018-213, le règlement n° 06-98 est toujours en vigueur.

9.5 **Garage municipal – Branchement électrique pour génératrice**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

10. **EAU POTABLE**

Aucun point.

11. **Eaux usées – Conduite d’égouts traversant la rivière Chaudière**

Résolution 2020-08-219

ATTENDU que la Municipalité a mandaté les Services EXP pour l'analyse complémentaire de la conduite de refoulement et la conduite d'égout sanitaire traversant la rivière Chaudière considérant qu'elles sont visibles sur une distance de 0.8 mètre sur la moitié de leur diamètre;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par Services EXP et le risque de bris imminent ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger implore les mesures d'urgence pour procéder à la réparation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la firme Services EXP soit mandatée pour la préparation des différentes demandes d'autorisation devant être faites auprès des différents ministères et de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12. SERVICE INCENDIE

Aucun point.

13. URBANISME :

13.1 Modification du règlement de zonage afin d'inclure l'usage *Industrie légère* aux zones M-1 et M-2 – Assemblée publique de consultation

Un avis public sera transmis à tous les citoyens leur annonçant la consultation publique qui se tiendra le 31 août 2020 à 19h30 dans la grande salle de l'OTJ. À cette consultation participera Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC du Granit, et Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement.

14. MRC – COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES DES DÉCHETS EN PRÉVISION DE L'APPEL D'OFFRES

Résolution 2020-08-220

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger demande à la MRC du Granit d'inclure à son appel d'offres le fait qu'elle demande de débiter la collecte des déchets (bacs noirs) à 2 fois par mois en mai et, dans l'éventualité où une seule collecte serait prévue en octobre, la Municipalité demande d'ajouter une collecte additionnelle afin que la collecte des déchets à 1 fois par mois tombe au même moment que la collecte des putrescibles à 1 fois par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOCCER ST-MARTIN

Résolution 2020-08-221

ATTENDU que le club de Soccer de St-Martin s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir son appui financier afin de les aider à financer la saison 2020 par l'achat de peinture pour les lignes, l'achat de nouveaux ballons et le paiement des entraîneurs et les arbitres ;

ATTENDU qu'un seul jeune de Saint-Ludger est inscrit dans ce club ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QU'une somme de 35.00 \$ soit versée au club de Soccer St-Martin pour la saison 2020 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Le document suivant a été remis au Conseil pour information :

⇒ Bulletin Contact – Édition du 10 août 2020

17. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 7 AOÛT 2020

Résolution 2020-08-222

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 14 juillet et le 7 août 2020 est classée sous 4 rubriques :

⇒ Régional	⇒ Communiqués
⇒ Général	⇒ Publications

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Suite aux mesures ministérielles exceptionnelles dans le cadre du COVID-19, la séance a lieu à huis clos donc aucune personne présente.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2020-08-223

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance.
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.